

**CONTRAT – STAGE INFIRMIER OU MÉDICAL -
MADAGASCAR**

ANNÉE D'ÉTUDE DURANT LE STAGE :

STAGIAIRE :

Nom..... Prénom.....

Nota : nom en lettres majuscules d'imprimerie.

Date et lieu de naissance :

Nationalité :Numéro de passeport :

Adresse :

Code postal :VILLE :

Numéro(s) de téléphone :

Email :

Coordonnées de l' IFSI/ Faculté :

Nom du responsable pédagogique :

STAGE du.....au.....

En fonction des places disponibles, le secrétariat AMS vous proposera un des pôles suivants :

- **CHU-JRA, ANTANANARIVO**
- **CHU-JRB, ANTANANARIVO**

TARIF : 995 euros pour 4 semaines, 150 euros par semaine supplémentaire.

L'Association Missions Stages s'engage sur les points suivants :

ARTICLE 1 :

Accueillir le stagiaire à l'aéroport d'ANTANANARIVO à partir du vendredi précédent le début de stage.

Assurer le transport du stagiaire sur le lieu de résidence.

Proposer une navette quotidienne ou autre moyen de locomotion de l'hébergement au lieu de stage.

Au terme du stage, assurer le transport du lieu d'hébergement jusqu'à l'aéroport d'ANTANANARIVO jusqu'au dimanche suivant la fin du stage, sauf pour les étudiants qui désirent faire du tourisme à Madagascar à la fin de leur stage.

ARTICLE 2 :

Loger le stagiaire dans une maison d'hôtes de l'association (chambres de 2/4/6 personnes ou dortoir pour les groupes constitués).

Assurer une pension complète (7j/7) pendant la période de stage, de 3 repas consommés à la maison d'hôtes ou sur le lieu même du stage, en revanche, la totalité des dépenses (boissons, repas, hôtel, taxis, téléphone etc.) occasionnée par les « visites libres », (dont les WE inclus dans la période de stage), décidées par le stagiaire sera à la charge de ce dernier.

IMPORTANT :

- **Toutes les maisons d'accueil actuelles sont équipées de casiers (prévoir un cadenas), moustiquaires et ventilateur, de machines à laver et d'un accès WIFI.**
- **Il n'y a aucune chambre individuelle.**
- **Les draps sont fournis. Pensez à vos serviettes de bain et nécessaire de toilette.**
- **Vous pourrez vous prémunir des piquûres de moustiques avec des répulsifs que vous trouverez facilement et à bon marché sur place.**
- **Les repas servis dans les maisons d'hôte s'inscrivent dans la tradition culinaire locale. Il n'y aura aucune adaptation à des régimes particuliers liés à vos éventuelles envies, ou pratiques personnelles religieuses ou non.**
- **En cas d'allergie alimentaire, un certificat médical sera nécessaire et DANS LA MESURE DU POSSIBLE, des repas adaptés seront proposés.**
- **AMS ne sera en aucun cas tenue responsable des éventuels vols, très rares (y**

compris dans les casiers à votre disposition) qui pourraient survenir.

ARTICLE 3 :

Pour le stagiaire organiser et planifier le placement dans un des hôpitaux partenaires avec lesquels l'Association Missions Stages possède une convention. Le choix de l'hôpital se fera avec le secrétariat de l'Association Missions Stages en fonction du nombre d'étudiants composant un groupe et des structures hospitalières disponibles.

Horaires des stages :

A Madagascar dans les hôpitaux publics hormis dans les services comme les urgences-réanimation et la maternité, les infirmiers n'interviennent généralement que les matins, de ce fait AMS, afin de répondre aux exigences des IFSI, peut proposer des interventions dans tous les services de 7h par jour, du lundi au vendredi.

Suivant les hôpitaux, les chefs de service et les besoins, ces horaires peuvent fluctuer ; de même des services de nuit peuvent être proposés voire imposés.

L'affectation à un service est déterminée par le personnel d'encadrement de l'hôpital sur place.

A certaines périodes comme les jours fériés la fermeture de certains services peut intervenir ; possibilité d'intervenir aux urgences et à la maternité durant cette période, à voir sur place.

Une infirmière IDE Malgache AMS assurera le suivi pédagogique des étudiants à l'hôpital et effectuera les évaluations en collaboration avec les chefs des services.

Les étudiants doivent se munir de minimum 2 tenues, gants, charlottes et masques.

Il est demandé au stagiaire d'avoir un comportement convenable et une tenue décente (shorts et vêtements courts interdits) dans les structures partenaires et plus généralement en dehors de ces établissements.

Aucun vêtement lié à une pratique religieuse, folklorique ou culturelle ne sera toléré dans l'enceinte de l'hôpital.

Les horaires de travail et les consignes devront être respectés. Tout comportement jugé inacceptable pourra faire l'objet de l'exclusion définitive du stagiaire, et ce, après l'accord du responsable de l'IFSI, faculté, école..., et la réunion d'un conseil de discipline composé par un représentant de l'hôpital partenaire, du responsable logistique du pôle AMS.

ARTICLE 4:

Le lieu de résidence est couverte par une Responsabilité Civile conforme à la réglementation en vigueur à MADAGASCAR.

Le stagiaire devra être en possession d'une assurance responsabilité civile (y compris pour l'hôpital) et assurance rapatriement et fera le nécessaire auprès de son organisme de couverture sociale et/ou autres organismes privés, pour la prise en charge d'éventuels frais médicaux sur place.

L'association dégage toute responsabilité en cas d'accident, hors cadre de nos assurances, durant le séjour.

ARTICLE 5 :

L'Association Missions Stages s'engage également à conseiller et accompagner l'étudiant dans toutes ses démarches hors stage hospitalier que ce soit dans l'organisation d'activités ludiques ou sa prise en charge en cas de problème de santé (ne pas oublier d'emmener votre Carte Vitale et assurances privées hospitalisation) ou problèmes spécifiques comme la perte du passeport.

Les protocoles médicamenteux existent dans tous les hôpitaux partenaires en cas de plaie occasionnée durant les soins (dont A.E.S, etc...).

La rage étant encore présente en Afrique, en cas de morsure de chien, chat ou rongeur le stagiaire sera présenté d'office à l'institut Pasteur d'ANTANANARIVO pour un traitement adapté. Nous demandons aux formateurs des écoles de sensibiliser le stagiaire aux risques encourus par cette pathologie.

CONDITIONS FINANCIERES:

ARTICLE 6

Le versement du solde devra intervenir au plus tard 15 jours avant le départ ; cette date butoir sera indiquée sur la facture pro forma que nous vous fournirons à réception du dossier complet.

Il est possible d'effectuer un règlement en plusieurs fois. Dans ce cas, les échéances sont à déterminer avec le secrétariat de l'association.

ARTICLE 7

En cas de force majeure (coup d'État, épidémie, maladie ou accident...), l'intégralité des frais de stage sera remboursée à l'étudiant.

Pour toute annulation de stage non justifiée à moins de 2 semaines du départ, l'association se réserve le droit de conserver les frais engendrés.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES :

ARTICLE 8 :

L'Association Missions Stages, dans le cadre de l'organisation des stages, subventionne les hôpitaux partenaires, finance et entretient les structures d'accueil des stagiaires, l'achat et l'entretien des véhicules, règle les frais de transport, les salaires des chauffeurs, interprètes, personnel médical et de service, etc, et effectue directement ou indirectement des missions dans le cadre de son objet.

Conformément aux statuts de l'Association Missions Stages (association régie par la Loi 1901) déposés à la préfecture de Police de Paris, les éventuels excédents financiers dégagés par l'organisation de ces stages sont affectés à diverses œuvres humanitaires, subventions à l'association Montluçon Saïgon, dons en médicaments et matériel médical, projets liés à la francophonie, création et entretien d'orphelinats...

L'argent versé par le stagiaire en contrepartie des prestations définies dans le présent contrat n'est pas considéré comme un don par les services des impôts, il ne vous sera donc pas délivré de reçu fiscal.

ARTICLE 9 :

Vous allez déposer vos valises sur un de nos sites de Madagascar. L'équipe locale d'AMS sera ravie de vous recevoir et fera son possible pour rendre votre séjour agréable et constructif autant sur le plan professionnel que "culturel". Les coutumes en Afrique étant très différentes de celles en usage en Occident, il paraît indispensable d'évoquer tous les points susceptibles de créer des risques de tensions entre vous et le personnel AMS, les structures partenaires, et plus généralement avec les personnes rencontrées durant votre

stage, et ce par méconnaissances de la culture locale.

Malgré notre expérience de plus 25 ans dans l'organisation de stages médicaux, vous serez peut-être confrontés à des incidents matériels ou logistiques. Il sera donc impératif d'en informer sans tarder le responsable du site, qui fera le nécessaire au plus vite et remontera l'information au niveau de la direction locale d'AMS si le cas le justifie. Il n'est pas toujours possible de solutionner au pied levé, une fuite d'eau, un problème à l'hôpital, etc.... Nous comptons sur votre compréhension.

Si le problème persiste, ou si la solution apportée ne vous satisfait pas, prenez directement contact avec le responsable local, dont les coordonnées vous seront communiquées.

Par respect pour les partenaires locaux, les commentaires, critiques, remarques via les réseaux sociaux sur des sujets tels que les structures de santé, le personnel hospitalier et associatif, le fonctionnement de l'association sont strictement interdits. Tout doit se régler sur le terrain avec efficacité et réactivité, mais toujours avec courtoisie et ouverture d'esprit. Dans le cas contraire, AMS se réserve le droit d'informer votre IFSI, école,.. de votre comportement, ou cas extrême, de déposer plainte auprès du tribunal compétent.

ARTICLE 10 :

Afin d'éviter tout incident qui malheureusement pourrait conduire à votre exclusion de l'hôpital et pour les cas les plus graves à un retour anticipé avec non validation de votre stage (sans que nous puissions intervenir...), veuillez appliquer scrupuleusement les consignes suivantes :

- Ne portez aucun "jugement de valeur" sur la pratique médicale locale, l'asepsie, relations patients/soignants, etc. Le but d'un stage à l'étranger est de découvrir un autre système de santé, pas de le critiquer.
- Aucun acte médical ne devra être commenté devant le personnel soignant à fortiori critiqué.
- Conformément à la réglementation en vigueur régissant le secret professionnel des métiers de la santé (Article L.4311-12 CSP), il est formellement interdit de filmer, prendre des photos des patients, du personnel soignant et des structures partenaires, hôpitaux comme dispensaires, sauf accord expresse de l'association, dans un but purement pédagogique. Même si vos collègues locaux peuvent s'autoriser cette pratique... Essayez de transposer avec l'Europe si vous avez un doute! Peut-on prendre en photo spontanément d'un patient dans un hôpital français, belge, suisse...?

Vous vous interdirez également d'évoquer les questions politiques, certes, avec l'équipe locale d'AMS mais plus généralement avec toutes les personnes rencontrées durant le séjour. Les autorités locales sont à juste titre très sourcilleuses sur ce point. Nous vous demandons même après votre retour en Europe de respecter cet engagement.

Il en va de même pour des sujets tels que la sexualité, les relations dans le couple etc.

Vous trouverez via internet toutes les informations utiles sans avoir à placer vos interlocuteurs locaux dans une situation inconfortable...

En résumé la pudeur est de rigueur, en tenir compte aussi dans votre tenue vestimentaire. Par contre, hormis ces restrictions légitimes, nous vous demanderons d'être curieux sur le mode de vie des habitants, et plus globalement sur l'ensemble de la culture locale; de même sur l'investissement de l'Association Missions-Stages à Madagascar en tant qu'ONG.

ARTICLE 11 :

Toute absence exceptionnelle durant le stage devra faire l'objet d'une demande d'autorisation adressée au responsable du site qui vous fera signer une décharge.

ARTICLE 12 :

Il est strictement déconseillé à un étranger de passage à Madagascar de louer une moto ou une voiture ; comme en Europe la conduite d'un véhicule motorisé nécessite un permis de conduire, seuls les permis locaux sont reconnus par la police. Passer outre cette interdiction relèverait de votre entière responsabilité.

INFORMATIONS PRATIQUES :

Visa-passeport-formalités:

Il faudra impérativement communiquer au secrétariat AMS France la copie de votre passeport (première page) au plus tard 2 mois avant votre départ.

Le non-respect de cette obligation entraînera l'annulation de votre stage.

Votre passeport doit être encore valide 6 mois avant la date du retour.

Un **visa « stage » court séjour est obligatoire** pour les stages proposés par AMS à Madagascar. La demande de visa peut se faire directement auprès de l'ambassade de Madagascar en France. Les documents d'information vous seront envoyés lors de l'inscription.

Le coût est de 27 euros pour 1 mois et 33 euros pour 2 mois (*tarif susceptible de fluctuer*).

A votre arrivée :

Merci de prévenir vos proches et les écoles dès votre arrivée.

Santé :

Pour toute question liée à la santé connectez-vous sur le site du Ministère de la Santé dans la rubrique voyages, c'est le seul organisme qui fait autorité dans ce domaine.

Sécurité :

Malgré la note destination sûre discernée par le World Travel Tourism Council, veuillez faire attention à vos effets personnels, dans les rues à la pauvreté règne. Il en est de même lorsque vous sortez dans la capitale, particulièrement la nuit reste vigilant, les touristes peuvent être la cible des voleurs, comme c'est le cas dans beaucoup d'autres pays en voie de développement.

Climat :

MADAGASCAR climat tropical de 25° à 33° en moyenne en été (septembre- Avril) et de 8° à 25° en moyenne en hiver (Mai - Aout). Saison des pluies de Décembre à Mars. Décalage horaire : + 1h, heures d'été, +2h, heures d'hiver.

Signature précédée de la mention manuscrite « Je reconnais avoir pris connaissance de ce contrat et je m'engage sur l'honneur à en respecter les termes », et apposition de vos initiales sur toutes les pages.

Fait à, le.....